



Financer sa formation, c'est possible !

Salarié en Intérim

Renseignez-vous auprès du Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT). Il permet aux entreprises de travail temporaire et à leurs salariés d'accroître leur performance et donc leur adéquation avec les besoins du marché via des dispositifs de formation.

Consultez le site du FAF.TT : <http://www.faftt.fr>

**SALARIE
EN INTERIM**